

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La ministre

Paris, le 15 AVR. 2011

Maître,

Après plusieurs années de travail, le code minier vient de faire l'objet d'une ordonnance portant codification de sa partie législative « à droit constant » mais en prenant en compte les modifications nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes, la cohérence rédactionnelle des textes rassemblés ou l'harmonisation de l'état du droit... Un projet de loi de ratification doit être déposé avant le 25 avril au Parlement. Les travaux de codification de la partie réglementaire sont engagés en vue d'une finalisation fin 2011, début 2012.

Le Grenelle de l'environnement conduit naturellement à faire évoluer le droit minier afin de mieux prévenir les risques environnementaux et sanitaires et de renforcer la participation du public tout en assurant la sécurité juridique des exploitants par la définition de règles précises. Une telle réforme permettrait de répondre aux enjeux, tant démocratiques, industriels qu'écologiques, liés à l'exploration et à l'exploitation des sols et sous sols alors que des questions nouvelles se posent à nous telles que celles relatives à la recherche de gisements d'hydrocarbures, à la géothermie et au stockage de carbone.

C'est dans ce contexte et en votre qualité d'expert juridique à la compétence reconnue que je souhaite recueillir votre analyse pour assurer la meilleure application du code minier et de son éventuel progrès. Celle-ci devra contribuer à la réflexion du Gouvernement que ce soit pour la partie législative, conduisant à d'éventuels amendements de la loi de ratification précitée, ou pour la partie réglementaire.

Maître Arnaud GOSSEMENT
Avocat associé – Docteur en Droit
Maître de conférence à Sciences Po
40, rue de Monceau
75008 PARIS

Très précisément, je souhaite que vous procédiez à l'examen des règles de droit en vigueur et de référence, tant en droit international, droit européen, que dans les principaux Etats membres de l'Union européenne, en centrant vos travaux sur l'information du public et la protection de l'environnement.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission et je vous prie de me remettre votre rapport, auquel j'attache la plus grande importance, pour le 30 septembre 2011 avec un rapport d'étape pour le 8 juin.

Je vous prie de recevoir, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET